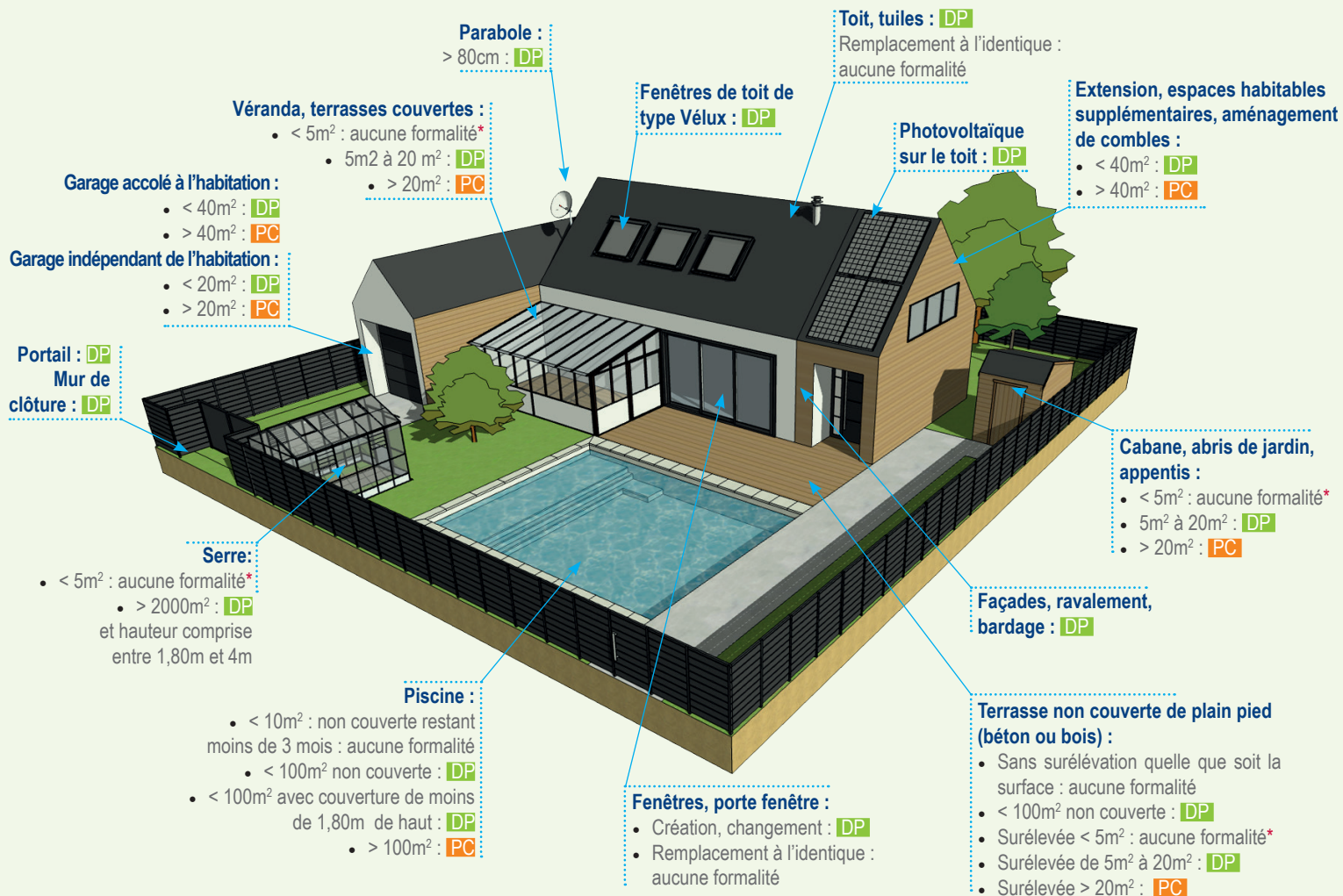


Urbanisme, permis de construire ou déclaration préalable ?

Vous avez un projet d'urbanisme mais vous ne savez pas si vous devez déposer en mairie un permis de construire (PC) ou une déclaration préalable de travaux (DP). Voici le schéma qui va répondre à vos questions.



* Attention, dans le secteur de l'Architecte des Bâtiments de France, pour les constructions de moins de 5m², une DP est à déposer.